



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 20  
JANVIER 2024**

**DÉCISION N° DM-23-498  
EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la compagnie Sandrine Anglade, représentée par Monsieur Michel Prada dont le siège social est situé 17, avenue du Château – 94 300 Vincennes – pour l'organisation du spectacle « Un piano dans la montagne/Carmen », le 20 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la compagnie Sandrine Anglade, représentée par Monsieur Michel Prada dont le siège social est situé 17, avenue du Château – 94 300 Vincennes – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Un piano dans la montagne/Carmen », le 20 janvier 2024, dont le prix de cession est fixé à 14 452,87 € (quatorze mille quatre cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-sept centimes) TTC et les frais de pressing et d'habilleuse à 516,95 € (cinq cent seize euros et quatre-vingt-quinze centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231227-lmc1H11544H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023  
Date de Publication : 27/12/2023

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231227-lmc1H11544H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023  
Date de Publication : 27/12/2023